
DIRECTION GENERALE
DES LOISIRS

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DU CONTENTIEUX

SERVICE DES AUTORISATIONS

Mme BAKOUMA
Chef de S/ce des Autorisations
Tél. : 01 654 63 89

PIECES A FOURNIR POUR L'AUTORISATION
D'EXPLOITATION D'UN CASINO

Dossier à joindre à la demande d'agrément adressée au Ministère du Tourisme et de L'Environnement.

- Une demande manuscrite adressée au Directeur Général des Loisirs;
- Un extrait d'acte de naissance ou (photocopie CNI, Passeport, carte de résident ou séjour) ;
- Un casier judiciaire ;
- Un certificat de nationalité (pour les nationaux) ;
- Un Certificat médical (Service d'hygiène général) ;
- Un permis d'occuper ;
- Un contrat de bail (en cas de location du bâtiment) ;
- Quitus délivré par les services des pompiers ;
- Une photocopie de la carte de commerçant ou de l'attestation d'immatriculation au registre de commerce;
- Une photocopie de la patente de l'année en cours;
- Un plan de masse ;
- Un plan de situation ;
- Frais d'enquête technique du dossier : 150.000 F
- Autorisation Provisoire 1an : 2 000 000 F
- Autorisation définitive : 4 000 000 F
- Compte d'exploitation prévisionnel sur trois (3) ans.
- Assurance multirisque